

<p>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF en date du 22 mai 2018</p>

Convocation en date du 14 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL ; Mme Véronique MOUSSY, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mme Anne Marie DEFAY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Joëlle CHABERT, Mme Nadine ROCHE, Mr Olivier BERAUD.

Absents représentés :

Mme Sonia DOS REIS donne pouvoir à Mme Anne-Marie DEFAY
Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Nadine ROCHE
Mme Isabelle DUMAZET donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY à partir de 19h40
Mme Annick RAMBOT donne pouvoir à Mme Joëlle CHABERT à partir de 19h45

Absents excusés : Mr Daniel BLANC, Mme Hélène CONDUCTIER

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 5 avril 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2018

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le vote des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	en €
St Pierre Chante	450
Club de l'Amitié	300
CNP Club Nautique de la Platière	450
Subvention exceptionnelle	350
Flashdance	2250
Aviron Pétribocien	700
Subvention exceptionnelle	2000
Association sportive collège Gaston Baty	110
Sou des Ecoles	3300
Riveraine Sports	2250
J.A.D.	750
Ecole de musique Gambadon Maclas	50

Pilat tonic de Maclas	200
Hand Ball Pilat	100
Association Don Sang Pélussin	100
Jeunes sapeurs-pompiers	250
Team running Pilat	300
Saint Hubert	350
Association sportive St Jean	110
Foot Mont Pilat	400
ADMR	400
Fitness Loisirs	300
No Pasa Nada	200
La Nautique	600
Subvention exceptionnelle	300
La Boulophile – Subvention exceptionnelle	500
Défense Grêle	550

II – ASSAINISSEMENT CHEZENAS

Monsieur le Maire rappelle que l'extension du réseau d'assainissement collectif de Chezenas implique le passage de canalisations de transfert à l'intérieur de propriétés privées. Cette situation nécessite de conclure des servitudes de passage avec les propriétaires des parcelles concernées. Des accords préalables, à valider par acte notarié, ont déjà été signés. Ces servitudes seront conclues à titre gratuit, l'ensemble de frais d'acte restant à la charge de la commune.

La gratuité de la participation pour le financement de l'assainissement collectif sera accordée pour les parcelles traversées par une canalisation collectant d'autres habitations et occupées par une maison d'habitation.

19h40 Départ de Mme Isabelle DUMAZET

19h45 Départ de Mme Annick RAMBOT

III – VIDEOSURVEILLANCE : APPROBATION DU PROGRAMME – LANCEMENT DES TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°05-05-2017-3 du 2 mai 2017 concernant la validation du projet d'installation d'une vidéosurveillance et présente au Conseil Municipal plusieurs devis pour la fourniture et l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance situé sur plusieurs points de la commune (Place de la Mairie, Place des anciens combattants, Square, Salle Polyvalente) ainsi qu'une proposition de maintenance.

Les informations complémentaires apportées, le Conseil Municipal, par 13 pour et 2 contre

approuve le programme de vidéosurveillance.

Au vu des fiches techniques concernant le matériel et de la possibilité d'évolution du système, le conseil Municipal, par 13 pour et 2 contre, approuve le devis de la société AC SECURITE pour un montant de 24 913.33 € HT ainsi que la maintenance pour un montant de 1 156.20 € par an et sollicite une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance pour un montant de 4 983.00 €.

IV – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ANNEE 2018

a) Bar Pause-Café :

Le Maire rappelle que l'exploitant du bar Pause-Café occupe le domaine public au titre d'une terrasse permanente place de la Mairie.

Il soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la reconduction pour 1 an de cette autorisation de voirie.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de reconduire l'autorisation de voirie pour 1 an et de fixer son montant à 250 € pour 2018.

b) Restaurant du Port :

Monsieur le Maire rappelle que l'exploitant du restaurant du Port a installé une terrasse permanente, de plus petite superficie, sur le domaine public.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de reconduire l'autorisation de voirie pour un an et de fixe son montant à 170 € pour 2018.

c) Pizzeria « PIZZ 42 »

Monsieur le Maire rappelle que l'exploitant de la pizzeria située 2, place de la Mairie, a installé une terrasse sur le domaine public.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de reconduire l'autorisation de voirie pour 1 an et fixer la redevance à 50 € pour 2018.

V – RENOUELEMENT BAIL BUREAU DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un local commercial situé 48, Grande rue actuellement loué à La Poste et dont le bail arrive à échéance.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le bail commercial d'une durée de 9 ans, avec La Poste à compter du 1^{er} mai 2018 ; le loyer annuel de 1 760 € serait payable trimestriellement, d'avance et serait indexé annuellement, à la date d'anniversaire du bail, sur l'Indice National su Coût de la Construction publié par l'INSEE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de signer un bail pour une durée de 9 ans avec la Poste, concernant le local commercial situé 48 Grande rue.

VI – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence GEMAPI a été transférée à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien au 1^{er} janvier 2018 et intégrée aux statuts lors de la modification de novembre 2016.

Il convient donc de réaliser une mise à jour des statuts de la CCPR.

Les explications complémentaires apportées, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts modifiés de la communauté de communes en conformité avec la Loi NOTRe.

VII - CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le recrutement, sous contrat d'engagement éducatif, d'animateurs pour seconder la directrice du centre de loisirs et précise que le nombre de recrutements pourra être réévalué en fonction du nombre d'enfants inscrits pour chaque période afin de respecter les taux d'encadrement légaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la conclusion de contrats d'engagement éducatif et de fixer la rémunération forfaitaire brute journalière :

- à 65 € (demi-journée à 32,50 €) avec une indemnité compensatrice de congés payés de 10% pour les agents titulaires du BAFA ou équivalent
- à 23 € (demi-journée à 11,50 €) avec une indemnité compensatrice de congés payés de 10 % pour les agents en stage

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la conclusion de contrats d'engagement éducatif pour le centre de loisirs.

VIII - AFFAIRES DIVERSES

➤ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé l'installation d'un chauffage par géothermie eau/eau sur le nouveau site du foyer municipal. Pour ce faire, il convient de lancer une étude de faisabilité avec forages.

Une proposition d'un montant de 24 452.30 € HT émanant de la SARL COTIB est présentée.

Après les explications complémentaires apportées, Le Conseil Municipal, unanime, approuve la proposition de la Sarl COTIB d'un montant de 24 452.30 € HT pour le lancement d'une étude de faisabilité avec forages en vue de l'installation d'un chauffage par géothermie eau-eau sur le site du nouveau foyer municipal –impasse du tunnel et l'envoi d'une lettre d'intention à Saint Etienne Métropole en vue d'une aide financière (de l'ordre de 70 %) dans le cadre du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques

➤ City-Sport : Mr Pierre-Marie CHEVAL fait part de l'installation d'un filet pare-ballons au city-sport par l'entreprise TRANSALP pour un montant 2 531.50 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N°22-05-2018-2	Subventions aux associations 2018
N°22-05-2018-3	Installation vidéosurveillance – Lancement de travaux
N°22-05-2018-4	Installation de la vidéosurveillance – Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la délinquance 2018 – Annule et remplace délibération n°24-01-2018-8
N°22-05-2018-5	Redevance pour occupation du domaine public – année 2018 « Restaurant du Port »
N°22-05-2018-6	Redevance pour occupation du domaine public – année 2018 « Bar Pause Café »
N°22-05-2018-7	Redevance pour occupation du domaine public – année 2018 « Pizz 42 »
N°22-05-2018-8	Bail commercial - La Poste
N°22-05-2018-9	Approbation du projet de modification des statuts de la CCPR
N°22-05-2018-10	Contrats d'engagement éducatif
N°22-05-2018-11	Aménagement et extension d'un bâtiment communal – Impasse du tunnel : Lancement d'une étude de faisabilité relative à l'installation de la géothermie eau/eau

La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire
Serge RAULT

